UNE AUTRE INFO

BULLETIN MENSUEL UNSA CDC

257
Juin 2022

SOMMAIRE

p.1
Accord télétravail cdc

p.2
Augmentation du point d'indice

Conférence bien être au travail

p.3
Qui sera l'heureux bénéficiaire du chalet de Courchevel ?

p.4
Fraude, tricherie, éthique au Cosog

ACCORD TÉLÉTRAVAIL CDC

POUR L'UNSA, IL FAUT PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE !

La commission de suivi de l'accord l'a confirmé, plus de 90% des personnels de l'Etablissement public CDC ont opté pour une forme ou une autre de télétravail.

C'est un véritable succès et cela nous conforte d'avoir signé avec la Direction générale cet accord en septembre 2020, tant décrié par les syndicats contestataires.

Pour l'UNSA, il est désormais temps de passer à la vitesse supérieure et de négocier un avenant permettant de porter le télétravail « libre » à 135 jours par an. C'est désormais possible puisque la CFDT nous rejoint dans cette revendication et que nos deux organisations syndicales réformistes sont majoritaires.

L'UNSA est également favorable à la mise en place de formules hybrides entre télétravail régulier et télétravail libre du type 1 jour fixe + 90 jours flottants ou 2 jours fixes et 45 jours flottants.

Il convient également de revoir l'accompagnement matériel et que tous les bénéficiaires du télétravail disposent des mêmes droits.

Enfin, l'amélioration de l'indemnisation des frais doit être portée au minimum à 5€ par jour de télétravail et la piste de l'attribution du ticket restaurant doit être étudiée sérieusement par la DRH, y compris comme moyen de paiement à l'AGR.

1ère organisation syndicale, l'UNSA portera ces revendications et demande à la Direction générale d'ouvrir un nouveau cycle de négociation avant cet été.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'UNSA POUR DÉFENDRE ET CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS !

Imprimerie CDC

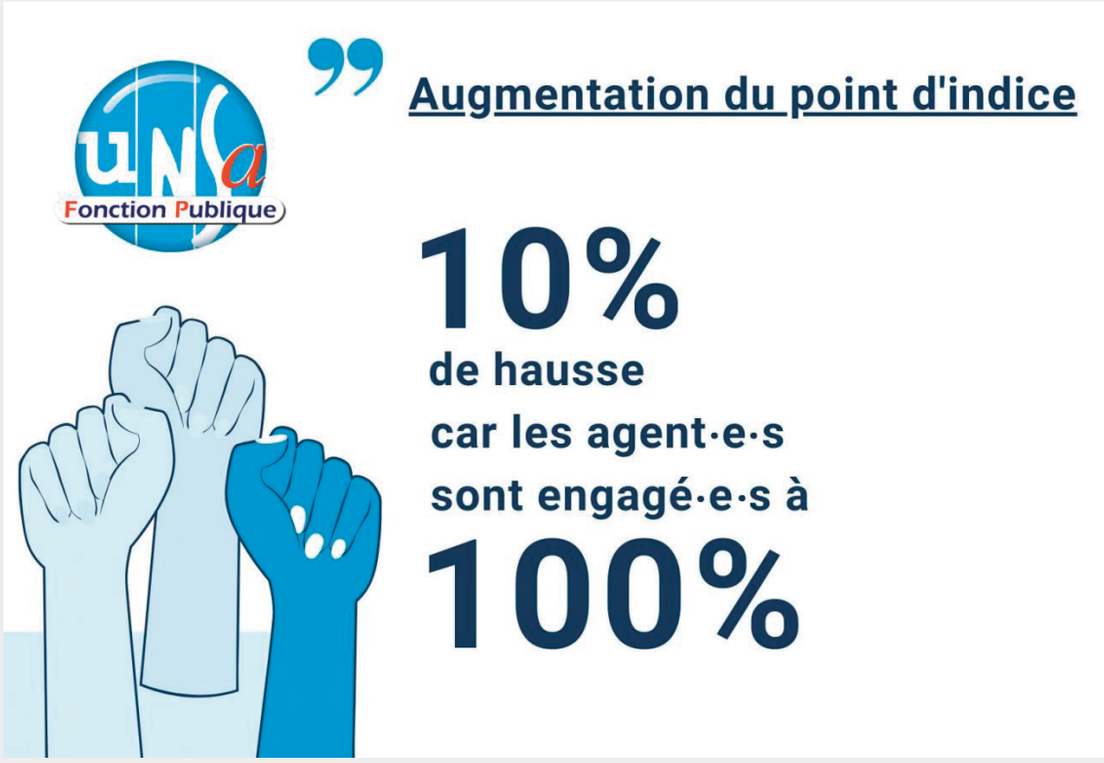

Le gel du point d'indice de la fonction publique en place depuis février 2017 conjugué à la très forte hausse de l'inflation observée depuis 1 an a conduit mécaniquement à une baisse réelle du pouvoir d'achat sur plusieurs années. De l'aveu même de l'INSEE, cette situation devrait perdurer et s'accentuer.

Il y a donc urgence à une revalorisation des rémunérations et l'UNSA demande une hausse minimum de 10% de la valeur du point d'indice, et ce, avant l'été comme le gouvernement s'y était engagé.

Conférence sur le Bien-être au travail

Le mardi 14 juin 2022 de 13h à 14h en Teams et également en salle Gérard Bureau, l'UNSA CDC organise une conférence avec le philosophe André Comte-Sponville sur le bien-être au travail.

Une conférence ouverte à toutes et à tous !

Juin 2022

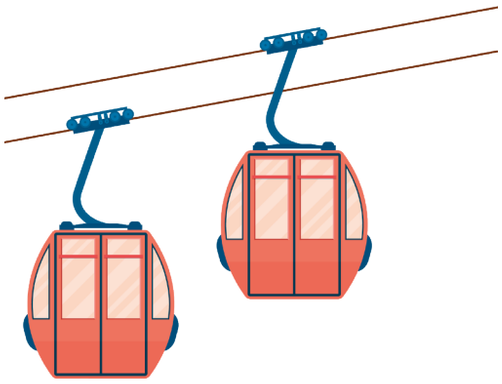

QUI SERA L'HEUREUX BÉNÉFICIAIRE DU CHALET DE COURCHEVEL ?

L'UNSA interpelle Eric Lombard concernant de fortes rumeurs de rachat du chalet de Courchevel par le propriétaire de l'hôtel les Airelles en lieu et place de le céder à la Compagnie des Alpes.

Monsieur le Directeur général,

De fortes rumeurs circulent sur la station de Courchevel. Apparemment, le chalet des Florineiges pourrait être vendu par la Caisse des Dépôts au propriétaire de l'hôtel les Airelles en lieu et place de le céder à la Compagnie des Alpes pour développer, selon vos dires, un hôtel "social 3 étoiles" au sein de cette station.

Si tel était le cas, cela serait en parfaite contradiction avec vos déclarations faites devant les représentants du CUEP, ceux du CMIC et des membres de la Commission de surveillance de la CDC.

Si vous confirmez ces rumeurs, il s'agirait d'une vente ayant pour objet une pure spéculation financière et non toute autre raison, dont nous ne comprenons toujours pas l'intérêt par ailleurs.

Comme vous le savez, les personnels et leurs représentants sont très attachés à ce chalet, seule structure sociale permettant de regrouper, dans un même lieu de vacances, les personnels de l'Etablissement public et des filiales et de faire partir toutes les catégories du personnel dans une belle station de ski.

Il est encore temps pour vous de revenir sur cette décision et de redonner la gestion du chalet au Cosog.

L'UNSA vous demande, par ce courrier, de préciser vos intentions et de nous indiquer clairement à qui sera vendu ou cédé le chalet.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

Salomé Vaillant

A ce jour nous n'avons aucune réponse à notre courrier ? Surprenant !

Retrouvez le témoignage de Pascal Girard, directeur du chalet de Courchevel sur notre chaine youtube UNSA groupe CDC.

Juin 2022

FRAUDE, TRICHERIE, ÉTHIQUE AU COSOG :

SUITE ET FIN D'UN MAUVAIS FEUILLETON !

Le 14 avril dernier, un vif débat a eu lieu en Conseil d'administration entre les élus du Cosog. Il portait sur des mesures à prendre concernant une fraude découverte par les services administratifs sur les prestations Loisirs d'un ouvrant droit détenant, par ailleurs, un mandat d'élu au sein de l'association (https://cdc.unsa.org/fraude-tricherie-ethique-des-comportements-incomprehensibles-et-inadmissibles/).

Si cet élu n'a pas jugé opportun de démissionner de ses mandats, il a tout de même reconnu les faits et remboursé les sommes des prestations Crédit vacances et Aide aux loisirs perçues indûment pendant 2 années consécutives.

Depuis ce Conseil et à la suite de plusieurs publications syndicales, les personnels ont découvert qu'il s'agissait d'un "camarade" CGT (https://cdc.unsa.org/cosog-la-cgt-de-letablissement-public-aux-abois/). Comme nous l'indiquions dans notre communication, l'UNSA ne souhaitait pas faire d'amalgame entre une personne et l'ensemble des membres de la CGT.

Le Secrétaire général de l'USCD CGT (syndicat CGT Groupe CDC) vient, dans un courrier envoyé le 5 mai dernier au Président du Cosog, de retirer tous les mandats de l'ouvrant droit fraudeur au sein du Cosog. Nous nous en félicitons et cela met fin provisoirement à ce mauvais feuilleton qui ternit incontestablement l'image du Cosog.

Restent les éventuelles poursuites judiciaires que peut diligenter la CDC en tant que membre de droit et principal contributeur du Cosog.

Certaines organisations syndicales reprochent à l'UNSA d'avoir mis sur la place publique cette affaire ! C'est leur droit, mais il n'était pas possible, à nos yeux, de faire l'autruche sur un sujet aussi grave, d'autant que l'UNSA détient la Présidence du Cosog.

Le Cosog est une belle association qui agit dans l'intérêt des agents, avec des personnels administratifs qui sont les garants de son bon fonctionnement et de sa neutralité en matière de distribution des prestations mises en place par les élus.

L'UNSA CONTINUERA D'AGIR POUR QUE CELA PERDURE ET NE CAUTIONNERA JAMAIS DE TELS AGISSEMENTS !

Scan me

Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

Imprimerie CDC